

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33 SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 434/6L du 26 décembre 1967 de la Chambre Députés du Territoire Français des Afars et des Issas fixant le montant annuel de l'indemnité des membres de la Chambre des Députés

n° 33 SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1968

Date du numéro
10 janvier 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 434/6eL du 26 décembre 1967 de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas fixant le montant annuel de l'indemnité des membres de la Chambre des Députés.